

Note de Politique Communale 2026

0. Introduction

La Commune des Bons Villers dans un contexte wallon, communautaire, fédéral, européen et mondial sous pression et incertain ...

La guerre tarifaire lancée par les USA et ses répercussions sur notre croissance, le contexte du conflit ukrainien et de guerre hybride avec la Russie et ses conséquences sur l'augmentation des dépenses pour la défense, l'emballement du remboursement des charges de la dette belge notamment suite à l'investissement dans le Plan de relance européen, l'incertitude quant au paiement des futures pensions et le défi du vieillissement de la population, la trop faible proportion de personnes au travail cotisant pour la sécurité sociale, la baisse de la consommation dans ces temps imprévisibles, la nécessaire continuité de la solidarité avec les plus vulnérables et les défis indispensables de transition climatique et énergétique entraînent une pression sans précédent sur les budgets des différentes entités publiques. Ainsi, en 2026, la maison Belgique affichera le plus grand déficit de la zone euro, à savoir 5,6 % du PIB. Les autorités sont donc au pied du mur. Elles sont en train de prendre des mesures impopulaires, et sans gaieté de cœur, mais indispensables afin de sauver les services publics et notre état providence en tant que tel. Dans ce cadre, tous les pans de la société sont mis à contribution via des réformes basculantes et structurelles.

Face à ce constat, il est donc de plus en plus clair que les Communes devront prendre leur part afin de participer à l'assainissement budgétaire car si l'action peut être impopulaire, l'inaction est suicidaire !

Concrètement, pour la Commune des Bons Villers, les impacts de ce contexte tendu impliquent que les recettes progressent trop lentement et que les dépenses locales sont chaque jour mises un peu plus sous pression. Ainsi, la croissance de l'impôt sur les personnes physiques (IPP) est plus réduite avec celle initialement prévue et ce malgré la croissance de la population communale. Par ailleurs, les points APE ne sont plus indexés depuis 2025 et ils sont même réduits de 4,4 % à partir de 2026, le pourcent d'indexation pour le Fonds des Communes (FDC) est retiré depuis 2025, les budgets communaux réservés à la Police et au social augmentent, les taux d'intérêts de nos emprunts sont plus élevés au vu de la frilosité des banques, etc. A cette situation, viennent s'ajouter les chocs déjà subis précédemment dont les conséquences ont des impacts structurels sur les finances communales. Nous pensons notamment aux indexations de salaires, enregistrées entre 2022 et 2023 (7 indexations), et à leurs

conséquences sur les coûts du personnel, à l'envolée des prix de l'énergie et des matériaux en 2023 et aux charges que nous supportons depuis 2019 notamment sur le paiement des cotisations responsabilisation pour les statutaires à la pension (1.125.806€ en cumulé 2019-2025). Ces mesures défavorables, nous n'avons pas d'autre choix que de les assumer mais nous le feront sans fatalisme et résolument tournés vers le futur. Dans ce contexte incertain, les citoyens attendent des pouvoirs en place qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils leur assurent un avenir juste, équitable et ambitieux. C'est ce que la Commune des Bons Villers fait, en gardant le cap.

... Mais ne renonce pas à ses ambitions et tient le cap

Aux Bons Villers, notre ligne directrice consiste à préserver la qualité des services publics à la population (enseignement communal, état-civil, population, urbanisme, police, service incendie, CPAS, crèches...), à renforcer la cohésion entre nos villages et à investir dans notre avenir commun, en accélérant la transition écologique qui devient malheureusement trop souvent une variable d'ajustement en ce temps de crise.

Notre vision est claire : une Commune rurale forte, dynamique, solidaire, durable et proche de ses citoyens, où chaque village compte et où chaque habitant bénéficie d'un cadre de vie de qualité.

Pour y arriver, notre Commune peut compter sur le personnel communal, sur une centaine de bénévoles, plus de 80 associations et sur son tissu économique robuste. Cette vision cadre notre action depuis 2019.

Cette note de politique communale décline les grandes priorités qui guideront notre action en 2026 en vue de réaliser notre Plan Stratégique Transversal (PST).

1. Assurer un budget maîtrisé, réaliste, juste et responsable tout en protégeant les citoyens, les services essentiels et de proximité

Protéger les services essentiels aux citoyens en assurant l'équilibre budgétaire sur le long terme ...

Dans une période d'instabilités, il est important que les pouvoirs publics rassurent. Pour notre Commune, le contexte est très compliqué mais nous maintenons les finances communales en équilibre en 2026, avec une réserve de plus de 2,4 millions €, pour assumer l'avenir et notamment les événements imprévisibles. Aussi, nous avons développé un véritable outil de pilotage pour notre Commune, à savoir une programmation budgétaire pluriannuelle cohérente et lisible. Elle est bien respectée

pour 2026 et nous comptons nous y tenir jusqu'en 2030, afin d'assurer l'équilibre budgétaire sur le long terme et pour garantir l'avenir aux générations futures.

... En maîtrisant les dépenses ...

A nouveau pour 2026, l'exercice budgétaire est l'occasion de travailler avec les services communaux :

- Pour faire la chasse aux gaspillages dans les dépenses de fonctionnement (frais d'énergie, d'électricité, de correspondance, de téléphonie ...)
- Pour se réinterroger sur l'intérêt de chacune de nos missions et celui du personnel qui y est affecté : Doit-on encore réaliser cette tâche ? Doit-on l'accomplir de cette manière ? Le personnel affecté à cette mission n'apporterait-il pas davantage de plus-value dans un autre service ? Ne devons-nous pas prioriser certaines tâches essentielles sur d'autres ? Le plan d'embauche a donc été actualisé à cet effet ;
- Pour prioriser les investissements pour les habitants au moment présent et pour les années à venir. Choisir, c'est renoncer. Nous avons dû faire des choix dans les budgets d'investissement afin de contenir au maximum nos emprunts et notre charge de la dette, tout en mobilisant un maximum de subsides disponibles. Ainsi, sur les 5,425 millions d'euros prévus en investissements en 2026, 1,511 millions se fera par emprunt (27,8%) et 3,914 millions par subside et réserves (72,2%). Nous l'affirmons, nous sommes des chasseurs de subsides mais pas à n'importe quel prix. Nous continuerons cette chasse même si ceux-ci se raréfient. Cependant, nous n'hésiterons pas à revoir notre copie si les conditions du subside deviennent trop peu intéressantes, si le subside entraîne un investissement communal trop important ou si la charge administrative liée à ce subside est telle qu'elle ne permet plus au personnel d'effectuer correctement ses tâches essentielles. C'est pourquoi nous avons revu à la baisse le coût de la rénovation du bâtiment à la rue JB Loriaux à Frasnes (épicerie sociale) afin de diminuer la part communale. Pour 2026, nous avons réussi, par exemple, à obtenir des subsides : 1,063 millions € pour une nouvelle crèche à Frasnes et 1,173 millions pour la création de pistes cyclables à Wayaux et Mellet.

Grâce à ce travail, les dépenses de personnel, de fonctionnement et de charges de la dette sont maîtrisées. Cela nous permet de faire mieux que notre objectif budgétaire, tout en préservant la qualité des services publics, les droits du personnel communal, les aides aux associations et les investissements prioritaires. A contrario, nos dépenses de transferts (à savoir police, pompier, Complexe sportif et CPAS) augmentent de manière globale mais celles-ci sont compensées par l'effort sur les autres dépenses.

Dans ce cadre, il convient d'indiquer que la dotation pour les pompiers diminue grâce à la reprise progressive de cette charge par la Province. Par contre, les dotations de police, du CPAS et du Complexe sportif s'accroissent. Pour la première dotation, ceci s'explique par un épuisement des réserves budgétaires de la zone de police. Pour le CPAS, le but est d'anticiper les conséquences de la réforme sur le chômage. Pour le Complexe sportif, elle est liée à la mise en œuvre des nouvelles installations même si une grande partie de l'investissement est financée par subsides, charges d'urbanismes et nouvelles recettes liées au fonctionnement des installations.

... Et en rendant nos recettes plus efficaces

Cet exercice budgétaire a permis également d'avoir une réflexion sur l'ensemble des recettes, des taxes et des redevances communales (2026-2031) sur lesquelles la Commune a un pouvoir de décision.

Dans ce cadre, nos recettes de prestations (loyers ...) ont été augmentées en optimisant l'utilisation du patrimoine communal. C'est pourquoi, en 2026, nous allons pouvoir obtenir l'entièreté de la recette des locations des 23 logements communaux rénovés au château de Dobbeleer (135.000 €). Nous souhaitons également créer des logements dans les bâtiments communaux inutilisés, en 2026 (bâtiment des sœurs à l'école maternelle de Mellet, maison de village à Rèves, cure de Villers-Perwin ...). Dans cet esprit, la nouvelle crèche de Frasnes a été pensée pour accueillir deux nouveaux logements à prix abordables. Notre objectif consiste à rendre nos investissements à la fois productifs et profitable à l'intérêt général et aux Bonsvillersois. C'est dans cette optique que nous augmentons le nombre d'associations ou de Bonsvillersois ayant accès à nos maisons de village. C'est dans ce cadre que nous vendons des propriétés communales dont nous n'avons plus l'utilité et que nous achetons, avec subsides, des propriétés privées dont nous avons besoin.

Pour les recettes de transferts, les montants sont légèrement inférieurs à ceux de notre trajectoire budgétaire, s'expliquant principalement par la diminution de l'IPP (-84.000 €), la réduction de l'enveloppe APE (-46.000 €) et par la suppression du pourcent du FDC. Afin de palier en partie cette diminution et de suivre le coût de la vie, il a été décidé d'indexer automatiquement et annuellement l'ensemble des taxes et redevances communales (Conseil communal de novembre 2025). Il y a également eu un accord pour sanctionner au maximum les comportements délictueux et les activités non souhaitées (dépôts clandestins, parkings pirates ...) en portant les redevances et les taxes communales à leur niveau maximal permis par la tutelle

C'est dans le contexte qu'une réflexion a eu lieu sur l'IPP et le précompte immobilier (PRI) qui représentent environ 55% des recettes de transferts.

Pour l'IPP, le taux sera inchangé, avec un maintien à 8 %. Ainsi, les travailleurs habitants aux Bons Villers se voient immunisés de tout effort supplémentaire et surtout ceux avec les salaires les plus bas au vu de la progressivité de cet impôt. Notons que la dernière augmentation de l'IPP date de 2003. En restant à 8 %, nous restons en-deçà de la moyenne provinciale (8,33 %). Au vu des réformes réalisées au Fédéral notamment sur la volonté d'augmenter le différentiel entre le salaire minimum et l'inactivité, les 8 % seront maintenus pendant toute la législature. Cela permettra aux Bonsvillersois de bénéficier pleinement de la réforme fiscale attendue en 2028.

Par contre, il a été décidé d'augmenter le précompte immobilier (PRI) de 200 centimes additionnels (2600 à 2800), et ce, dès 2026. Pour rappel, le PRI est un impôt régional qu'un propriétaire doit payer chaque année sur son bien immobilier. Dès lors, cet impôt n'est pas à la charge du locataire. La dernière augmentation du PRI date de 2008, passant de 2450 centimes à 2600.

Pourquoi augmenter cet impôt ?

- Compenser, premièrement, partiellement les pertes de recettes actuelles, deuxièmement, la croissance de la cotisation responsabilisation imposé par le Fédéral. Celle-ci est estimée à 2,157 millions € de coût supplémentaire pour la Commune entre 2026 et 2030. Troisièmement, anticiper la réforme fiscale à venir. Pour rappel, la dernière réforme fiscale (2016) a fait perdre à la Commune 364.396 € (coût cumulé) ;
- Prendre ses responsabilités et ne plus dépendre des décisions des niveaux supérieurs pour gouverner. Bref, obtenir ce qui nous manque cruellement : de la PRÉVISIBILITÉ ;
- Augmenter automatiquement notre recette au Fond des Communes (FDC) en année N+1, N+2 ... En effet, le niveau de fiscalité d'une Commune, notamment le PRI, est l'un des critères prépondérants pour le calcul du montant perçu. Ainsi, dans l'enveloppe fermée du FDC, si le PRI d'une Commune est au-dessus de 2600, alors le montant du FDC augmente de manière mécanique pour cette dite Commune. Ainsi, par un jeu de vases communicants et toutes choses restant égales, la Commune des Bons Villers obtiendrait du FDC un montant supplémentaire pérenne (+132.000 € en 2027, +175.000 € en 2028, +178.000 € en 2029...). A contrario, si nous restions à 2600 alors que d'autres Communes

augmentent actuellement leur fiscalité, notre montant du FDC se verrait largement diminuer.

Nous estimons que la contribution supplémentaire moyenne par habitant sera d'1,7 €/mois, ce qui, selon nous, n'est pas de nature à déstabiliser le budget des propriétaires, d'autant plus que le contexte immobilier aux Bons Villers, ces 15 dernières années, est assez favorable à ceux-ci. Ainsi, en cas de vente ou de location, les propriétaires obtiennent des prix avantageux.

En parallèle, la Commune compte également communiquer largement sur les déductions existantes de ce PRI afin d'aider les propriétaires et les locataires car celles-ci sont trop peu souvent activées au vu de leurs non-automaticité. Ainsi, une demande de réduction pour « habitation modeste » pour les propriétaires (habitation unique, occupée personnellement dont le revenu cadastral est inférieur à 745 € non indexé) permet de diminuer le PRI de 25 %. Il existe également des exonérations pour charge de famille avec minimum 2 enfants (diminution de 125 €/ enfant) et pour les personnes handicapées (diminution de 250 €/ personne). Ce qui est beaucoup moins connu et qui concerne les locataires (27,9 % des ménages aux LBV – source : IWEPS), c'est que les réductions ci-dessus peuvent aussi être sollicitées par le locataire qui pourra en bénéficier s'il rentre dans les conditions. La réduction sera accordée au bailleur (le propriétaire) et le locataire pourra déduire ce montant de son loyer. Pour rappel, ces déductions entraînent une perte de recettes pour la Commune mais sont compensées par la Région wallonne.

Il est à noter que l'augmentation des recettes n'entraînera pas un chèque en blanc pour relâcher les efforts sur nos dépenses.

2. Favoriser une gouvernance solide, proche des citoyens et soucieuse de son personnel

La Commune défend une gouvernance solide et transparente ...

Evaluation et formation des agents, respect de la hiérarchie, du CODIR et des agents, mise à jour des procédures visant à l'efficacité administrative, faciliter les démarches administratives, respect des obligations légales relatives au budget, suivi du PST et de ses actions, aucun frais de bouche du Collège, maintien d'examens de recrutement objectifs, rigueur juridique, suivi des demandes citoyennes avec un délai réduit de réponse, prises des décisions sur des faits objectivés, respect des marchés publics ... sont autant de mesures mises en œuvre par notre majorité et que nous comptons bien maintenir en cette année 2026.

... En renforçant l'information sur les projets et le pouvoir de décision des citoyens...

Vous le savez, la concertation citoyenne et l'information à la population sont dans notre ADN. D'ailleurs, nous sommes souvent cités en exemple par d'autres communes pour notre ouverture. En 2025, nous aurons organisé 24 réunions citoyennes sur des projets d'urbanisme, de mobilité, d'affectations de lieux, pour les nouveaux habitants ... et nous aurons également réalisé notre première grande consultation citoyenne sur le rallumage de l'éclairage public et l'installation de caméras. D'ailleurs, le budget 2026 reprend un montant de 220.000 € pour la mise en place de celles-ci, en collaboration avec les Communes de Fleurus et de Pont-à-Celles. Pour la prochaine grande consultation citoyenne, nous avons décidé de mettre en œuvre la première décision avant d'en relancer une nouvelle.

En 2026, on ne dérogera pas à cette participation citoyenne avec cette volonté toujours intacte de réellement concerter sans que certains tentent de dévoyer le processus. En 2026, plusieurs réunions sont déjà en cours de préparation. Nous maintiendrons également notre effort de communication et d'information à la population. Grâce à notre responsable communication et à notre infographiste, notre site internet est actualisé hebdomadairement, la page Facebook est alimentée quotidiennement (4.700 followers), l'application *Fix my Street* pour les travaux est suivie régulièrement, les très nombreux courriers en cas de travaux ou d'événements festifs sont envoyés en temps et heure. Pour 2026, nous sommes en réflexion pour ouvrir une page Instagram afin de toucher un public plus jeune et un groupe WhatsApp d'information pour atteindre un maximum de Bonsvillersois. Notons que le bulletin communal passera de 2 à 3 fois par an.

... Et en réalisant des investissements nécessaires au bien-être du personnel et au service des citoyens

En 2025, l'aménagement de notre hangar communal a été terminé, les combles au-dessus de la salle du Conseil communal pour en faire un lieu de réunion et un réfectoire pour les agents ont été finalisés. Par ailleurs, des douches pour les sportifs de la Commune ont été réalisées, un nouveau local pour les agents d'entretien a été construit, l'ajout d'un avantage social (chèques-repas) pour chaque travailleur a été accordé, l'investissement dans l'outillage, les habits de travail, les nouveaux véhicules ont été consentis ... Pour 2026, les budgets sont prévus pour la création d'un sas à l'entrée de l'Administration communale afin d'améliorer l'accueil, pour l'élargissement de l'espace du service travaux au-dessus de la bibliothèque de Frasnes, pour le rapatriement des services de cohésion sociale à Frasnes, pour la construction d'un abris vélo pour le personnel à Frasnes ... Un budget a également été prévu pour renouveler

notre charroi, investir dans notre outil numérique et permettre la formation de nos agents.

3. Connecter nos villages

En mettant en œuvre notre plan communal de mobilité ...

En 2023, la Commune s'est dotée d'un plan mobilité qui indique les actions à mener pour les 10 années à venir. Depuis 2024, la Commune s'attèle à le mettre en place.

... En sécurisant nos villages ...

- Par la mise en place de 30 radars préventifs aux entrées de villages et hameaux et dans les zones sensibles afin de diminuer les vitesses (entre 5% à 10%) et d'objectiver le trafic pour mettre en œuvre les aménagements les plus adéquats ;
- Par l'ajout d'un radar répressif fixe à la rue de Fleurus à Mellet entre le chemin des Cerisiers et la rue Bragard, endroit accidentogène et pour lequel la Wallonie a dégagé les budgets fin 2025. Celui-ci s'ajoute aux trois radars déjà placés à Mellet et à Frasnes ;
- Par l'aménagement de chicanes, de ralentisseurs, de trottoirs, de dessertes locales et par la réalisation de passages piétons et de marquage routiers dans les lieux réputés pour sa vitesse. En 2025, nous avons travaillé sur les rues de Chassart, de la Chapelle, JB Loriaux, L. Mercier, E. Lacroix, Albert 1^{er}, A Planche, Rucquoy, Sart-Dames-Avelines ... En 2026, nous allons travailler notamment sur les rues Planche, Aubry, Station, Saint-Anne, H.Loriaux, F. Givron et L. Burny.
- Par l'augmentation du nombre de zones apaisées :
 - En élargissant le périmètre des 30km/h des centres de village, ce qui s'est matérialisé par la pose de panneaux fin 2025 ;
 - En réservant des zones aux usagers lents (cyclistes, piétons, agriculteurs ...), ce qui sera concrétisé fin 2025 par la pose de signalisation (rues Marja, Près des Fostys ...) ;
 - En aménageant des trottoirs et des pistes cyclables en vue d'améliorer et sécuriser les liaisons entre les villages et développer des connexions cyclables cohérentes avec les communes voisines. Ainsi, une piste cyclable va être créée entre le centre de Wayaux et la N5 à Gosselies et une autre entre Mellet et Thiméon grâce à un subside européen ;
 - En interdisant le transit des camions de plus de 3,5T sauf fournisseurs et agriculteurs et en activant des contrôles. En 2025,

les panneaux ont été mis en place pour Wayaux, Villers-Perwin, Mellet et une partie de Frasnes. En 2026, nous travaillerons sur l'autre partie de Frasnes et Rèves.

... En renforçant l'accessibilité des transports en commun ...

- En défendant, auprès de la TEC, un maintien et une amélioration de la desserte et surtout un accès à la gare de Luttre ;
- En facilitant l'accès aux arrêts et aux pôles de mobilité. Nous pensons notamment à notre volonté de créer un véritable arrêt de bus couvert pour les élèves de l'ISM.

... Et en entretenant notre réseau cyclable et routier

En 2026, la Commune réalisera encore une opération « rebouchage de trous » pour les voiries après l'hiver et elle fera appel à la population pour en faire l'inventaire.

Depuis 2025, un camion-balai nettoie une partie des pistes cyclables et des routes (principalement entre villages) pour 20km. Ce dispositif devra être évalué afin de voir s'il n'est pas plus avantageux d'acheter un camion-balai communal.

En 2026, un nouveau marché stock sera attribué pour réparer les dalles béton et pour mettre en œuvre la pose d'hydrocarboné. En 2025, la Commune aura rénové plusieurs dalles béton à la rue Aubry à Villers-Perwin, aux rues de Bruxelles et de la Station à Rèves. En 2025, la première phase de la rénovation des rues E. Givron et H. Loriaux à Frasnes a commencé pour un budget de plus de 2 millions €. La deuxième phase aura lieu pendant toute l'année 2026. En outre, nous avons obtenu de la SOFICO de réaliser un vrai raclage-pose sur le contournement de Frasnes-lez-Gosselies entre les deux ronds-points, en 2025. En 2026, grâce à notre marché stock, nous allons réaliser des travaux sur les rues Pont-à-Migneloux à Wayaux, de Houtain à Rèves, Chassart et A. Planche à Villers-Perwin, la chaussée de Bruxelles à Mellet et le rond-point de la Place de Frasnes.

Enfin, nous travaillons avec SPW pour la rénovation de l'Avenue Stassart (N567) à Mellet et de la N5 à Frasnes.

4. Soutenir nos écoles et nos crèches

En investissant dans nos bâtiments, le fonctionnement et l'encadrement ...

La Commune investit chaque année dans nos écoles communales tant en fonctionnement qu'en investissement en vue d'une amélioration continue de la qualité des infrastructures et de l'encadrement. Pour 2025, la Commune aura pris en charge le coût des trajets de et vers la piscine pour s'assurer que le prix par enfant ne soit pas trop élevé, le montant pour du personnel complémentaire (accueillante extra-scolaire,

éducatrice, puéricultrice ...), les investissements en travaux (réfection du mur d'enceinte à Villers-Perwin, la pose d'hydrofuge à Rèves ou encore la reconstruction du mur d'entrée à Wayaux ...). Pour 2026, il est prévu notamment de refaire les goulottes dans la cour du Vieux- château à Mellet ... Nous sommes également en attente d'un subside infrastructure scolaire pour refaire plusieurs châssis et isolation à l'école de Villers-Perwin. De plus, notre but est toujours d'ajouter un préau à Villers-Perwin et à Mellet qui en sont dépourvus. Notons qu'en 2026, à l'instar de la « cour rouge » à Villers-Perwin, la cour du Vieux château à Mellet sera ouverte à la population (pour un test d'un an) en dehors des heures scolaires afin de permettre aux familles d'avoir accès à la plaine de jeux et à l'espace foot et basket. Pour ce faire, la Commune a investi pour sécuriser l'espace avec des caméras et des fermetures automatiques de porte.

... Et en construisant 21 nouvelles places d'accueil pour les 0 à 3 ans et entretenant nos crèches existantes ...

Ainsi, une nouvelle crèche de 21 places sera créée dans le nouveau quartier « Chapelle-Village » à Frasnes grâce à des subsides wallons et européens. Ces places viendront s'ajouter à nos 56 places en crèches communales et 25 places chez 5 accueillantes communales pour un total de 102 places. Notons également que la crèche de Mellet (partie administrative) sera remise aux normes en termes de stabilité grâce à un subside wallon (65.000 €).

5. Protéger notre climat, notre cadre de vie et notre ruralité

En concentrant nos efforts sur :

- **L'énergie** : les remplacements de la toiture de Rodava à Rèves, du Point Poste à Mellet et de la salle du complexe sportif à Frasnes seront réalisés en 2026. Aussi, la société privée titulaire du projet de champ agrivoltaïque à Frasnes-lez-Gosselies redéposera un permis pour lui permettre d'utiliser 100% du terrain pour deux agriculteurs locaux tout en produisant de l'électricité pour près de 2000 ménages. En 2026, nous poursuivrons notre réflexion sur l'investissement dans une éolienne afin d'obtenir des dividendes à réinvestir dans la transition climatique communale. Notons que nos achats groupés d'énergie et que nos accompagnements offerts pour les ménages qui veulent isoler leur bien fonctionnent très bien. Pour 2026, nous faisons un pas supplémentaire avec la volonté de lancer un train de rénovation énergétique des toits, au profit des particuliers.
- **L'environnement** : Protéger les espaces verts et agricoles qui font l'identité des Bons Villers, encourager une gestion écologique des espaces publics, embellir

nos entrées de villages, imposer la plantation d'arbres lors de permis d'urbanisme ou lors de la coupe d'un arbre existant, baliser l'utilisation du parc de Dobbeleer, faire en sorte que la lutte contre le frelon asiatique soit l'affaire de tous, créer de nouveaux sentiers, mettre en œuvre des points nœuds pédestres, travailler main dans la main avec les agriculteurs pour mieux faire connaître leur profession, ouvrir de manière balisée l'observatoire de Rèves, soutenir le tiers-lieu nourricier Agricoeur promouvant les circuits-courts, inventorier les terrains communaux où la nature pourrait être restaurée, sensibiliser les citoyens à notre production de déchets avec un focus sur les textiles issus de la fast fashion, rédiger un plan d'adaptation au changement climatique... sont autant d'objectifs qui seront poursuivis en 2026 ;

- **La sécurité des personnes et des bâtiments** : l'entretien des bornes incendie, le curage des ruisseaux, l'achat de matériels pour lutter contre les inondations (pompes, fascines, sacs de tables, cunettes bétons ...) pour 100.000 euros, l'entretien des allées d'arbres qui permet une coupe tous les 5 ans, le curage des égouts, le service de déneigement, le rapprochement de notre police de proximité à l'égard des citoyens ... sont des missions qui seront réalisées en 2026 avec des budgets importants qui y sont liés ;
- **Le logement accessible à prix abordable, notamment pour les jeunes Bonsvillersois(se)s** : nous soutenons la création de 18 logements abordables (AIS et communaux) pour la population à Frasnes (Agricoeur) et au chemin de Bruart à Mellet. Nous continuerons à imposer aux promoteurs de maintenir pendant 6 mois la vente des logements aux Bons Villersois. Notons que le projet immobilier entre la rue Givron et chaussée de Bruxelles à Frasnes a été vendu à près de 75% à des Bonsvillersois. De plus, nous souhaiterions que les Jardins de Wallonie prennent langue avec des opérateurs privés afin de trouver un partenariat public privé pour créer des logements abordables à la cité du champ du Roux. Nous allons continuer à être ferme pour les logements inoccupés afin de continuer à faire bouger les biens laissés à l'abandon ;
- **Le maintien de notre ruralité** : Lixon : ce projet d'urbanisation, pour la création de très nombreux logements, d'une prairie à Rèves par la société Lixon : c'est définitivement NON. La Commune mettra fin à la procédure de modification de SOL (Schéma d'Orientation Local) au conseil communal. La commune va également revoir son schéma de développement communal afin de déterminer les futures centralités en vue de diminuer l'artificialisation des sols dans le futur ;
- **La préservation de notre patrimoine** : En 2026, nous allons lancer un grand plan de rénovation des chapelles afin d'une part de restaurer notre patrimoine et

d'autre part de créer de la cohésion de quartier autour d'un projet fédérateur. En 2025, nous avons également nettoyé l'ensemble de nos monuments aux morts ;

- **La création de lieu de partage** : l'aménagement de la Place du terminus à Mellet (aire de jeux, *street workout*, pétanque, pergola, aire de convivialité...), les abords de l'église de Rêves, la création d'un caniparc, la mise aux normes de la maison des jeunes à Mellet et la réaffectation de la buvette et terrain de foot à Mellet sont autant de défis pour 2026.

6. Dynamiser la vie économique, associative, sportive et sanitaire

- **En favorisant l'installation d'activités économiques** par l'accueil des indépendants et des entreprises et une fiscalité attractive (fin de la taxe enseigne depuis 2025, aides aux initiatives d'animations économiques, consultation de nos professions libérales dans le cadre des marchés publics...).
- **En développant le Complexe sportif** qui fera des Bons Villers une véritable commune sportive attractive. La plus grande phase des travaux s'achève. Au menu : 2 terrains de padel, 2 plateaux multisports, une nouvelle cafétéria, de nouveaux vestiaires et des parkings. Ces réalisations viennent s'ajouter à la piscine d'apprentissage ouverte en septembre 2023 et à la construction des terrains de pétanque couverts terminée en 2024. La finalisation des parkings et de la plaine de jeux nous occupera en 2026. Notons que nous avons obtenu un subside européen FEDER de 575.000 €, pour réaliser l'isolation du toit, pour ajouter des panneaux thermiques et remplacer l'éclairage de la salle omnisport actuelle par du LED.
- **En soutenant nos associations** : soutien logistique et financier durable, prêts de matériels, optimisation des salles communales pour faciliter les activités locales, organisation des fêtes des associations, soutien pour monter des projets ... sont les services que nous continuerons d'offrir en 2026 ;
- **En renforçant notre politique jeunesse** notamment par la création du Conseil des jeunes de 18 à 25 ans et par l'augmentation de l'offre de stages adolescents ;
- **En ayant un regard attentif à nos aînés** par le renforcement de nos activités et par la mise en place d'un nouveau Conseil communal des Aînés ;
- **En mettant l'accent sur la santé** notamment sur la prévention, en collaboration avec les acteurs médicaux et sociaux locaux et l'accès aux praticiens dans les maisons médicales (Frasnes et Villers-Perwin).
- **En créant une plateforme emploi** sur notre Commune dont l'objectif sera de fédérer les acteurs du territoire et des environs œuvrant dans le domaine de

l'insertion socioprofessionnelle, afin d'initier, développer, soutenir et coordonner toute action en faveur des chercheurs d'emploi, des étudiants et des travailleurs de la commune, en vue de renforcer leur intégration professionnelle.

7. Conclusion

Notre projet est de renforcer l'identité et la qualité de vie aux Bons Villers. Malgré les défis financiers qui touchent toute la Wallonie, Les Bons Villers choisit une trajectoire ambitieuse et responsable. Nous voulons une Commune qui avance, qui protège son identité villageoise, qui modernise ses infrastructures, qui participe aux défis climatiques et qui place le citoyen et la concertation au centre de l'action publique. Les Bons Villers a les atouts pour être une Commune exemplaire : rurale, dynamique, accueillante, verte, associative et solidaire. Notre responsabilité est de transformer ces atouts en projets concrets pour l'avenir grâce à du personnel méritant et disponible.

Bonne année 2026 à toutes et à tous !